

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE



COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 08 JANVIER 2026 A 18H30,

MEMBRES
EN EXERCICE : **35**

MEMBRES
PRESENTS : **33**

MEMBRES
REPRESENTES : **5**

MEMBRES
ABSENTS : **2**

DATE DE LA
CONVOCAION :
02 JANVIER 2025

DELIBERATION
2026-02

OBJET :
**ACOMPTE SUR
SUBVENTION 2026 -
CCAS**

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Pascal NALIN, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Magali SCelles, Sophie CUCCHI-GILAS Adjoints.

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Claude DUPIN, Valérie FERRARINI, Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Jimmy BESSAIH, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES et Kafïa BENSADI, Conseillers municipaux.

Etaient représentés par procuration :

Mesdames et Messieurs :

Valérie SANNA donne procuration à Sophie CUCCHI-GILAS
Corinne D'ONORIO DI MEO donne procuration à Antonio MUJICA
Kamel BELARBI donne procuration à Alain GIUSTI

Paméla PONSART donne procuration à Claude JORDA

Guy PORCEDO donne procuration à Jean-Marc LA PIANA

Étaient absents et non représentés lors de la séance :

Monsieur Bruno PRIOURET
Madame Fouzia BOUKERCHE

Secrétaire de Séance :

Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2311-7,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Le Budget Primitif de la commune ne sera soumis au vote qu'au mois d'avril 2026, il est ainsi proposé au Conseil Municipal de verser un acompte sur subvention au CCAS afin qu'il puisse disposer de la trésorerie nécessaire à son fonctionnement jusqu'au vote du budget.

Il est ainsi proposé de verser une avance de 210 000,00 € au CCAS, étant précisé que le solde de la subvention à verser sera calculé et intégré lors du vote du Budget Primitif 2026.

ÉTABLISSEMENT	RAPPEL DU MONTANT DE LA SUBVENTION VERSÉE POUR L'ANNÉE 2025	AVANCE SUR SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2026
CCAS	860 000,00 €	210 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1 :

D'autoriser le versement au Centre Communal d'Action Sociale de Gardanne (CCAS) d'un acompte sur subvention pour l'année 2026 d'un montant de 210 000,00 €.

Article 2 :

De préciser qu'il sera prévu au Budget Primitif 2026 le versement d'une subvention à cet organisme, pour un montant au moins égal à celui du présent acompte.

Article 3 :

De préciser que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 65 (autres charges de gestion courante) - article 657362 (CCAS).

Article 4 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'UNANIMITE des suffrages
exprimés

Le Maire,
Hervé GRANIER

Secrétaire de séance,
Vincent BOUTEILLE